CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Maritime conchyliculture)

UP3 - Processus de production et réglementation

Session 2025

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Conchyliculture, veuillez visiter : capconchyliculture.fr/annales-sujets-et-corriges

UP3 Processus de production et réglementation

Session 2025

Code sujet **0728CAPcUP3** 1 h 30 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

1re QUESTION — Télécaptage
4 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 4 (numéro imprimé 1), PDF source, p. 5 (numéro imprimé 2)

2e QUESTION — Élevage des moules et techniques mytilicoles
4 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

3e QUESTION — Organisation professionnelle des cultures marines et CRC
3 réponses • PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

1re QUESTION

6.5 points

Télécaptage

Question 1.

PDF source, p. 2

> Donner une définition du télécaptage.

Le télécaptage permet de produire le captage de jeunes moules à partir de larves provenant d'une écloserie. Les larves sont reçues par le mytiliculteur, mises dans un bassin avec des collecteurs et, lorsqu'elles s'y sont fixées, les collecteurs sont transférés dans le milieu naturel.

La différence avec le captage naturel est que les larves utilisées sont fournies par l'écloserie.

RÉPONSE À RETENIR

Le télécaptage est le captage de jeunes moules à partir de larves d'écloserie, installées sur des collecteurs avant le transfert de ceux-ci dans le milieu naturel.

Question 2.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4 (numéro imprimé 1), PDF source, p. 5 (numéro imprimé 2)

> Répondre sur l'annexe à compléter 1. Numéroter de 1 à 5 les photos, dans l'ordre chronologique des différentes étapes du télécaptage.

On suit l'ordre des opérations : préparer le matériel, recevoir les larves, les réveiller, les mettre à l'eau dans le bassin, puis transférer les collecteurs dans le milieu naturel. Les numéros ci-dessous correspondent aux photos dans l'ordre où elles apparaissent sur chaque annexe.

RÉPONSE À RETENIR

Page et position de la photo	Étape indiquée sur l'annexe	Numéro chronologique
Page 5, première photo	Préparation du matériel de télécaptage	1
Page 4, première photo	Réception des larves	2
Page 5, deuxième photo	Réveil des larves	3
Page 5, troisième photo	Mise à l'eau des larves	4
Page 4, deuxième photo	Transfert des collecteurs dans le milieu naturel	5

Question 3.

PDF source, p. 2

> Nommer la nourriture livrée en même temps que les larves.

Les larves de moules se nourrissent de microalgues, c'est-à-dire de phytoplancton. C'est la nourriture à associer aux larves lors de leur élevage en bassin.

RÉPONSE À RETENIR

La nourriture livrée avec les larves est du phytoplancton (des microalgues).

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 4.

> Décrire les manipulations journalières à effectuer lors du télécaptage.

Chaque jour, il faut entretenir le bassin et assurer aux larves une eau adaptée et de la nourriture. Les gestes précis dépendent de l'installation utilisée.

1. Contrôler l'état des larves, l'eau du bassin et le bon fonctionnement de l'aération ou de la circulation d'eau, si l'installation en est équipée.
2. Nourrir les larves avec les microalgues prévues pour l'élevage.
3. Nettoyer le bassin et retirer les déchets ou les larves mortes ; renouveler ou filtrer l'eau selon le dispositif employé.
4. Observer les larves et les collecteurs pour suivre leur développement et leur fixation.

Ces soins permettent de maintenir les larves en bon état jusqu'à leur fixation sur les collecteurs et au transfert de ceux-ci dans le milieu naturel.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Chaque jour, on contrôle l'eau, le bassin et l'état des larves, on les nourrit avec des microalgues, on nettoie le bassin et on retire les déchets et les larves mortes. On suit également leur fixation sur les collecteurs. Le renouvellement ou la filtration de l'eau se fait selon l'installation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2e QUESTION

7 points

Élevage des moules et techniques mytilicoles

Question 1.

PDF source, p. 2

> Citer les deux espèces de moules élevées en France.

En France, les deux espèces principalement élevées sont la moule commune, *Mytilus edulis*, et la moule méditerranéenne, *Mytilus galloprovincialis*.

RÉPONSE À RETENIR

Mytilus edulis et *Mytilus galloprovincialis*.

Question 2.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 6

> Répondre sur l'annexe à compléter 2. Citer, pour les 2 principaux milieux (estran et eau profonde), les différentes techniques d'élevage possible en mytiliculture.

On classe les techniques selon le milieu d'élevage. Sur l'estran, les moules sont élevées sur des pieux ou directement sur le sol. En eau profonde, elles sont élevées en suspension sur des filières, qui peuvent être flottantes ou immergées.

RÉPONSE À RETENIR

Milieu	Techniques mytilicoles
Estran	Élevage sur bouchots ; élevage à plat sur des parcs.
Eau profonde	Élevage suspendu sur filières flottantes ; élevage suspendu sur filières immergées.

Question 2.2.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 6

> Répondre sur l'annexe à compléter 2. Donner pour chaque technique le nom d'une région conchylicole où elle est pratiquée.

Voici des exemples de régions où ces techniques sont pratiquées. Pour les techniques en eau profonde, les moules sont suspendues à des filières ; la distinction entre les deux exemples porte sur la position de la filière dans l'eau.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Milieu	Technique	Exemple de région conchylicole
Estran	Élevage sur bouchots	Normandie, notamment la baie du Mont-Saint-Michel.
Estran	Élevage à plat sur des parcs	Charente-Maritime.
Eau profonde	Élevage suspendu sur filière flottante	Occitanie, notamment le bassin de Thau.
Eau profonde	Élevage suspendu sur filière immergée	Bretagne.

Ce sont des exemples de localisation ; d'autres régions peuvent également pratiquer ces techniques.

Question 3.

PDF source, p. 3

Expliquer les quatre termes suivants : le « boudinage » ; le « dégrappage » ; le « débyssussage » ; bateau amphibie.

Ces termes désignent des opérations ou du matériel utilisés pour l'élevage et la récolte des moules.

RÉPONSE À RETENIR

- **Boudinage :** mise en place du naissain de moules dans un filet tubulaire, appelé boudin, qui le maintient pendant l'élevage, notamment sur une filière.
- **Dégrappage :** séparation des moules réunies en grappes et détachement des moules de leur support d'élevage, par exemple lors de la récolte.
- **Débyssussage :** enlèvement des filaments de byssus, grâce auxquels les moules s'attachent entre elles ou au support.
- **Bateau amphibie :** engin capable de se déplacer sur l'eau et sur les zones découvertes à marée basse, facilitant notamment le travail sur les parcs.

3e QUESTION

6.5 points

Organisation professionnelle des cultures marines et CRC

Question 1.

PDF source, p. 3

> Donner la signification des sigles DPM et CNC dans le cadre de l'organisation professionnelle des cultures marines.

Il faut développer les deux sigles dans le contexte des cultures marines. Le DPM désigne le domaine maritime public utilisé notamment pour les concessions conchylicoles ; le CNC est l'organisme national représentant la profession conchylicole.

RÉPONSE À RETENIR

- **DPM** : domaine public maritime.
- **CNC** : Comité national de la conchyliculture.

Question 2.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> Répondre sur l'annexe à compléter 3. Compléter la carte de France avec les noms des 7 Comités Régionaux de la Conchyliculture (CRC).

Sur l'annexe 3, les cases CRC 1 à CRC 7 correspondent aux zones littorales indiquées par les flèches numérotées sur la carte. On les identifie en suivant le littoral du nord vers le sud, puis en distinguant le CRC de Méditerranée.

Annexe 3 complétée : noms des sept CRC

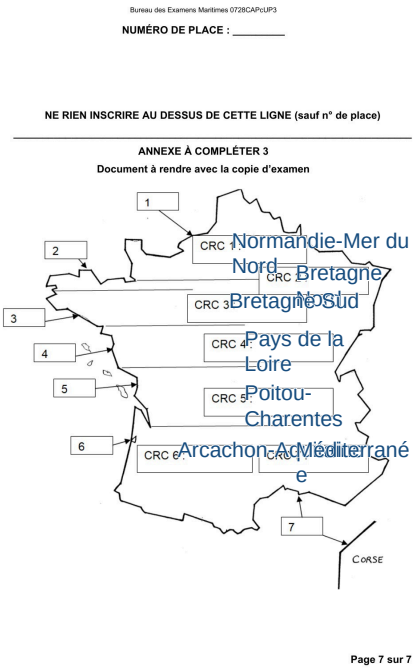

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

1. **CRC 1 :** Normandie-Mer du Nord.
2. **CRC 2 :** Bretagne Nord.
3. **CRC 3 :** Bretagne Sud.
4. **CRC 4 :** Pays de la Loire.
5. **CRC 5 :** Poitou-Charentes.
6. **CRC 6 :** Arcachon-Aquitaine.
7. **CRC 7 :** Méditerranée.

Question 3.

PDF source, p. 3

> Donner 2 missions des Comités Régionaux de la Conchyliculture (CRC).

Les Comités Régionaux de la Conchyliculture représentent la profession dans leur ressort régional et participent à l'organisation de ses activités. Deux missions possibles sont :

RÉPONSE À RETENIR

1. Représenter et défendre les intérêts collectifs des professionnels de la conchyliculture, notamment auprès des pouvoirs publics.
2. Participer à l'organisation et au développement des activités conchylicoles dans la région, notamment à la gestion des espaces et des activités conchylicoles.

Sujet : https://formations.mer.gouv.fr/sites/default/files/2025-06/0728CAPcUP3.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Conchyliculture, classés par épreuve et par année :
capconchyliculture.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Conchyliculture reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capconchyliculture.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.